RCS : BERGERAC
Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00220
Numéro SIREN : 487 752 958
Nom ou dénomination : SAS FIMMESO

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt 1703

DocuSign Envelope ID: 62CBF57C-337C-4832-B4CF-E0DC141EB9E0

FIMMESO
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 115 avenue de Bordeaux
33220 PORT STE FOY ET PONCHAPT
487 752 958 RCS BERGERAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize juillet,
A dix heures trente.

Les associés de la société FIMMESO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société PSF DISTRIBUTION POFODIS situé 80 avenue de la Résistance - 33220 PINEUILH, sur convocation faite à chaque associé, et ont notamment pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- ✓ ***(…)***
- ✓ ***Expiration des mandats des Co-Commissaires aux comptes et décisions à prendre à cet égard,***
- ✓ ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

(…)

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES RIVIERE GRIZEL ET AUTRES (anciennement dénommée SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES), Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Guillaume RIVIERE, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de renouveler la SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES RIVIERE GRIZEL ET AUTRES (anciennement dénommée SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES) dans ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2029,

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

(…)

DocuSign Envelope ID: 62CBF57C-337C-4832-B4CF-E0DC141EB9E0

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Certifié conforme
Le Président

M. Stéphane ONILLON

